

Fondation Grace Dart

États financiers au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Produits, charges et surplus	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 12
Annexe	13



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Fondation Grace Dart

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Fondation Grace Dart (ci-après « la Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des produits, charges et surplus et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et l'annexe.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 22 mai 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Fondation Grace Dart
Produits, charges et surplus
pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Dividendes	212 315	233 583
Participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	1 282 483	2 260 485
Autres revenus de placements	7 262	
Variation nette de la juste valeur des placements	<u>3 541 753</u>	<u>(3 179 102)</u>
	5 043 813	(685 034)
Collecte de fonds		
Entreprises	7 175	7 600
Particuliers	18 489	34 316
Autres organismes sans but lucratif	<u>6 002</u>	<u>26 368</u>
	31 666	68 284
	5 075 479	(616 750)
Charges		
Frais de gestion de placements	77 928	74 232
Frais généraux et administratifs (annexe)	193 073	171 269
Honoraires professionnels	<u>28 670</u>	<u>44 494</u>
	299 671	289 995
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant distributions	<u>4 775 808</u>	<u>(906 745)</u>
Distributions		
CHSLD du grand Montréal	512 122	322 297
Organismes de bienfaisance	<u>1 559 551</u>	<u>1 888 833</u>
	2 071 673	2 211 130
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>2 704 135</u>	<u>(3 117 875)</u>
Surplus au début	<u>36 074 289</u>	<u>39 192 164</u>
Surplus à la fin	<u><u>38 778 424</u></u>	<u><u>36 074 289</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	2 704 135	(3 117 875)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	2 170	1 540
Variation nette de la juste valeur des placements	(3 541 753)	3 179 102
Produits réinvestis provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu	(1 259 459)	(2 260 485)
	<u>(2 094 907)</u>	<u>(2 197 718)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	(4 594)	48 193
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(2 099 501)</u>	<u>(2 149 525)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables	(7 158 715)	(2 255 007)
Cession de titres négociables	9 397 115	4 445 154
Variation nette des fonds détenus pour investissement	26 085	(31 160)
Immobilisations corporelles	(1 364)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>2 263 121</u>	<u>2 158 987</u>
Augmentation nette de l'encaisse	163 620	9 462
Encaisse au début	<u>197 867</u>	<u>188 405</u>
Encaisse à la fin	<u><u>361 487</u></u>	<u><u>197 867</u></u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Fondation Grace Dart
Situation financière
 au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	361 487	197 867
Autres créances (note 3)	13 752	15 791
Frais payés d'avance	<u>6 362</u>	<u>6 289</u>
	381 601	219 947
Long terme		
Titres négociables et fonds détenus pour investissement (note 4)	38 415 631	35 878 903
Immobilisations corporelles	<u>7 115</u>	<u>7 922</u>
	<u>38 804 347</u>	<u>36 106 772</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	25 923	32 483
SURPLUS	<u>38 778 424</u>	<u>36 074 289</u>
	<u>38 804 347</u>	<u>36 106 772</u>

Les notes complémentaires et l'annexe font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

 Administrateur

 Administrateur

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE LA FONDATION

La Fondation, constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies (Québec)*, est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément à une entente conclue le 1er janvier 2004, Montreal Protestant Homes Foundation et Fondation de l'Hôpital Grace Dart ont fusionné sous le nom Fondation Grace Dart.

La Fondation distribue des fonds aux organismes de bienfaisance et aux CHSLD du grand Montréal dans le but principal de financer des services et des immobilisations non payés par le gouvernement du Québec ainsi que d'autres charges non subventionnées.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de la Fondation sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de la Fondation doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et l'annexe. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Fondation pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des actions de sociétés cotées canadiennes et américaines, des parts de fiducies de revenu, des fonds communs de placement et des obligations de sociétés qui sont évalués à la juste valeur.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la Fondation détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité et que la Fondation ne prévoit pas réinvestir au moment de leur échéance. La Fondation ne présente pas les fonds détenus pour investissement dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, car ces fonds ne sont pas utilisés dans les activités de fonctionnement de la Fondation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et agencements	10 ans
Équipement informatique	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des produits, charges et surplus et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et de dividendes, les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé. Les produits de dividendes et les produits provenant de la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu sont constatés au moment de leur distribution. Les variations de la juste valeur sont constatées au moment où elles se produisent.

Concernant les placements évalués à la juste valeur, la Fondation a fait le choix d'exclure des variations de la juste valeur les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que la participation au revenu net des fonds communs de placement et des fiducies de revenu.

Conversion des devises

La Fondation utilise la méthode temporelle pour la conversion des opérations libellées dans une monnaie étrangère. Selon cette méthode, les éléments monétaires d'actif et de passif sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les éléments non monétaires d'actif et de passif sont convertis aux cours historiques, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur qui sont convertis au cours à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période, à l'exception de l'amortissement des éléments d'actif convertis aux cours historiques qui est converti aux mêmes cours que les éléments correspondants. Les gains et les pertes de change afférents sont comptabilisés dans les produits et charges de l'exercice. Les gains et les pertes de change sur les instruments financiers évalués subséquentement à la juste valeur sont inclus à titre de variation nette de la juste valeur des placements à l'état des produits, charges et surplus.

3 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Rabais sur les frais de gestion de placements à recevoir	7 100	7 100
Taxes à la consommation à recevoir	6 652	8 691
	<u>13 752</u>	<u>15 791</u>

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - TITRES NÉGOCIABLES ET FONDS DÉTENUS POUR INVESTISSEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Actions de sociétés cotées canadiennes (a)	9 146 667	10 281 165
Actions de sociétés cotées américaines (b)	7 270 062	6 221 057
Parts de fiducies de revenu dans le secteur immobilier	200 400	439 965
Fonds communs de placement (c)	20 914 315	18 893 440
Obligations de sociétés, 2,82 % à 2,3 %, échéant en 2031, 2037 et 2045	866 996	
Fonds détenus pour investissement	<u>17 191</u>	<u>43 276</u>
	<u>38 415 631</u>	<u>35 878 903</u>

- (a) La Fondation détient des actions de sociétés cotées canadiennes qui sont concentrées à 27 %, à 18 % et à 16 % respectivement dans le secteur des ressources, le secteur du détail et le secteur de la technologie (à 29 %, à 17 % et à 14 % respectivement dans le secteur des ressources, le secteur manufacturier et le secteur des finances au 31 mars 2023).
- (b) La Fondation détient des actions de sociétés cotées américaines qui sont concentrées à 87 % et à 13 % respectivement dans le secteur des technologies et le secteur financier (à 84 % et à 16 % au 31 mars 2023).
- (c) La Fondation détient des fonds communs de placement qui sont concentrés à 66 % et à 24 % respectivement dans des actions canadiennes et des actions américaines (à 60 % et à 20 % au 31 mars 2023).

5 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les obligations de sociétés, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de crédit.

Risque de marché

Les instruments financiers de la Fondation l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre, lesquels découlent des activités d'investissement.

Fondation Grace Dart

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

5 - RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change

La Fondation réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des investissements libellés dans une monnaie étrangère, lesquels sont principalement effectués en dollars américains. Au 31 mars 2024, la Fondation est exposée au risque de change en raison des actions de sociétés cotées américaines libellées en dollars américains totalisant 7 270 062 \$ (6 221 057 \$ au 31 mars 2023).

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les obligations de sociétés portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Fondation au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

La Fondation est exposée au risque de prix autre en raison des actions de sociétés cotées canadiennes et américaines, des fonds communs de placement, des parts de fiducies de revenu et des obligations de sociétés étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur de ces instruments.

Certains fonds communs de placement et certaines parts de fiducies de revenu exposent indirectement la Fondation au risque de prix autre.

6 - ENGAGEMENT

La Fondation s'est engagée, d'après un contrat de location échéant le 31 août 2025, à verser une somme de 55 597 \$ pour des locaux situés au 1310, avenue Greene, à Westmount. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 39 245 \$ en 2025 et à 16 352 \$ en 2026.

7 - FONDS EN FIDÉICOMMIS

La Fondation détient en fidéicommis un dépôt à terme de 12 029 163 \$ (11 731 504 \$ en 2023) pour le compte du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal (« CIUSSS ODIM »).

Les fonds ne peuvent être retirés que sous instruction du CIUSSS ODIM et du Centre de soins prolongés Grace Dart et accompagnés de résolutions de leur conseil d'administration.

Tous les produits sur ces dépôts sont au bénéfice du CIUSSS ODIM et, par conséquent, ces dépôts ne sont pas présentés dans l'état de la situation financière de la Fondation. La Fondation ne collecte aucune rémunération pour ces services.

Fondation Grace Dart**Annexe**

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
<i>FRAIS GÉNÉRAUX ET ADMINISTRATIFS</i>		
Frais de bureau	22 325	18 134
Salaires et frais de gestion	91 844	61 615
Publicité et site Internet	28 958	45 245
Charges locatives	46 441	43 965
Amortissement des immobilisations corporelles	2 170	1 540
Autres	1 335	770
	<u>193 073</u>	<u>171 269</u>